

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 021-5959/19/BM

■ Adhésion à l'association "Les Petits Débrouillards PACA" et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10821/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Les Petits Débrouillards PACA » a pour objet de favoriser, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, auprès de tous, et plus particulièrement des enfants et des jeunes, l'intérêt pour les sciences et les techniques et à en permettre la connaissance, la pratique et la diffusion. Pour cela, elle fait appel à différents moyens pédagogiques en privilégiant la démarche participative, expérimentale et ludique.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de mettre en place des cadres d'animation et de formation adéquates,
- de promouvoir et soutenir la création de Clubs Petits Débrouillards,
- de mettre en œuvre, de façon générale, les moyens susceptibles de favoriser son objet social.

La culture scientifique et technique apporte une contribution fondamentale à l'éducation et à la formation des citoyens. Cette culture ne peut s'acquérir que par la pratique, l'échange, le débat et ce à tout moment de la vie en étroite liaison avec le quotidien.

Cette association, qui est donc une ressource importante et indispensable, apporte également à ses membres un soutien en matière de veille professionnelle, de communication et de conseils.

En outre, elle coordonne, en région PACA, la manifestation « Fête de la science » à laquelle la médiathèque intercommunale, située sur le Territoire Istres-Ouest Provence, participe chaque année.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

« Les Petits Débrouillards PACA » sont également prestataire de services pour l'organisation d'ateliers d'expérimentation, et l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association lui permettra, le cas échéant, de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'organisation de tels ateliers.

La médiathèque intercommunale, située sur le Territoire Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement, sur le Territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Aussi, pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Les Petits Débrouillards PACA », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à cette association au titre de l'année 2019.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la culture scientifique et technique apporte une contribution fondamentale à l'éducation et à la formation des citoyens ;
- Que l'association « Les Petits Débrouillards PACA » a pour objet de favoriser, auprès de tous, et plus particulièrement des enfants et des jeunes, l'intérêt pour les sciences et les techniques et à en permettre la connaissance, la pratique et la diffusion par une démarche participative, expérimentale et ludique ;
- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Les Petits Débrouillards PACA », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à cette association au titre de l'année 2019 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 15 euros, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Les Petits Débrouillards PACA » pour l'année 2019 et le paiement de la cotisation correspondante, d'un montant de 15 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal - chapitre 011 - nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON